

17. Nous restons préoccupés par le risque de la poursuite des combats en Croatie. Le gouvernement croate et les Serbes de Croatie doivent faire preuve de retenue. Nous appelons les parties à respecter le cessez-le-feu du 29 mars 1994 et à coopérer avec les Nations unies pour la mise en oeuvre du nouveau mandat de l'ONURC. Nous demandons que l'accord économique entre les deux parties soit élaboré plus avant et que des discussions politiques s'engagent afin de parvenir à un règlement quant aux frontières internationalement reconnues de la Croatie, et nous réclamons l'autonomie pour la population serbe sur la base des principes énoncés dans le programme Zagreb-4 pour la Croatie.

Moyen-Orient et Afrique

18. Le Traité de paix entre Israël et la Jordanie est un élément important de l'instauration de la paix dans la région. Il est impératif que l'élan en faveur de la paix soit maintenu. Nous encourageons la conclusion de traités de paix entre Israël et le Liban et Israël et la Syrie, et nous soutenons fermement la Déclaration de principes israélo-palestinienne. Nous demandons instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de conclure, comme ils en étaient convenus, des arrangements pour la tenue d'élections dans les territoires autonomes palestiniens et le redéploiement des Forces de défense israéliennes. Nous reconnaissons aussi l'importance du facteur économique dans l'établissement de la paix, notamment la nécessité d'une intégration régionale. Nous appelons encore une fois la Ligue arabe à mettre un terme au boycott qu'elle pratique à l'endroit d'Israël.

19. Nous demandons au gouvernement d'Iran de participer de manière constructive aux affaires régionales et mondiales, et de s'abstenir d'appuyer les groupes radicaux qui cherchent à saboter le processus de paix au Moyen-Orient et à déstabiliser la région. Nous lui demandons également de rejeter le terrorisme, et plus particulièrement de cesser de soutenir les menaces faites à l'encontre de Salman Rushdie et des personnes associées à son travail. Nous engageons tous les États à éviter toute collaboration avec l'Iran qui pourrait contribuer à l'acquisition, par ce pays, d'une capacité de production d'armes nucléaires.

20. Nous réitérons notre détermination à assurer la mise en oeuvre pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies concernant l'Irak et la Libye jusqu'à leur respect total, et nous rappelons qu'une telle mise en oeuvre entraînerait une réévaluation des sanctions. Nous demandons instamment à l'Irak de reconsidérer son rejet de la Résolution 986 du Conseil de sécurité, qui lui permettrait de vendre son pétrole et de se procurer des biens humanitaires.

21. Nous appuyons les mesures positives prises par le gouvernement de l'Algérie dans le sens de la réforme économique, et nous croyons que la paix et la stabilité sont les seuls fondements durables de la réussite de cette réforme. Nous demandons qu'il soit mis fin à la violence en Algérie, et